

RÈGLEMENT NUMÉRO 394

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 221 856 \$ ET UN EMPRUNT DE 6 221 856 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX VISANT LA MISE AUX NORMES – SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE le Village de Saint-Célestin doit procéder à la réalisation de travaux visant la mise aux normes de son site de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à ces travaux ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière sera déposée auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 et que l'aide financière qui pourrait être consentie au projet pourrait éventuellement représenter approximativement 67 % du coût total de la dépense ;

CONSIDÉRANT QU'UN AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 et que le projet de règlement y a été dûment présenté et déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été rendu disponible au public le 3 juillet 2024 et ce, tant à l'hôtel de ville que sur le site Web de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la séance de son adoption ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la greffière ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal du Village de Saint-Célestin décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de mise aux normes du site de traitement des eaux usées, lesquels incluent notamment :

- l'ajout d'un système d'aération, d'un système de déphosphatation et d'un rideau séparateur ;
- la construction d'un bâtiment de services ;
- la mise en place d'un branchement d'eau potable et les travaux de réfection de voirie ;
- la mise en place d'une nouvelle ligne électrique et d'une entrée électrique de plus grande capacité ;
- la reconstruction du poste de pompage et l'intégration de la télémétrie aux équipement du poste

Le tout conformément aux plans & devis préparés par la firme d'ingénierie **Stantec**, portant le numéro de référence 158140355 en date du 28 février 2024, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert au sommaire des coûts préparé par Pascale Lamoureux, directrice générale en date du 27 juin 2024 et tel qu'il appert à la soumission reçue de la firme **Construction Thorco inc.** en date du 7 mai 2024, lesquelles font parties intégrantes du présent règlement comme annexe « A » et « B », et sont ainsi définies :

ANNEXE A : Sommaire des coûts
Pascale Lamoureux, directrice générale

ANNEXE B : Soumission
Construction Thorco inc.

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 6 221 856 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 221 856 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Nombre d'unités attribuées selon la catégorie d'immeuble

Catégorie d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Chaque usage complémentaire à l'habitation	0.5
Immeuble commercial, industriel ou institutionnel	2



RÈGLEMENTS DU VILLAGE DE SAINT-CÉLESTIN

ARTICLE 6 S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 Le conseil affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


RAYMOND NOËL
Maire


PASCALE LAMOUREUX
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion :	2 juillet 2024
Dépôt du projet de règlement :	2 juillet 2024
Publication du règlement sur le site internet :	3 juillet 2024
Adoption du règlement :	8 juillet 2024
Avis public aux personnes habiles à voter :	9 juillet 2024
Tenue de registre	15 juillet 2024
Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter :	15 juillet 2024
Transmission du règlement au MAMH pour les fins d’approbation :	16 juillet 2024
Approbation du MAMH	29 août 2024
Avis public d’entrée en vigueur et publication :	18 septembre 2024

Sommaire des coûts
Village de Saint-Célestin

Sommaire des coûts

COÛTS DES TRAVAUX AVANT TAXES, FRAIS OU CONTINGENCES

Coûts des travaux Soumission - Construction Thorco inc.	4 489 608 \$
Imprévus (10 % du total)	448 961 \$
Honoraires professionnels (10 % - Architecte, ingénieur et surveillance des travaux)	<u>448 961 \$</u>
SOUS-TOTAL 1 :	5 387 530 \$
Taxes nettes (4.9875 %)	268 703 \$
SOUS-TOTAL 2 :	5 656 233 \$
Frais de financement (10 %, non taxable)	565 623 \$
COÛT TOTAL DU PROJET :	<u>6 221 856 \$</u>

Pascale Lamoureux
Directrice générale et greffière-trésorière
Village de Saint-Célestin

Le 27 juin 2024

ANNEXE B

Soumission
Construction Thorco inc.

Municipalité du Village de Saint-
Célestin
Mise à niveau – Site de traitement
des eaux usées
N/Réf. : 158140355

Formule de soumission

Section III

SECTION « III »

FORMULE DE SOUMISSION

Mise à niveau – Site de traitement
des eaux usées
N/Réf. : 158140355

Formule de soumission

Section III

APPEL D'OFFRES

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Nous, les soussignés, Construction Thorco inc.

dont le siège social est situé au 3020, rue des Prairies, Trois-Rivières (Qc) G8V 1W5

offrons par les présentes à Municipalité du Village de Saint-Célestin

de fournir toute la main-d'œuvre, ainsi que tous les matériaux, les matériels et les services nécessaires pour exécuter et compléter, dans les délais contractuels, tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans les documents d'appel d'offres.

Nous reconnaissons avoir visité et examiné attentivement le site des travaux et avoir pris connaissance des conditions inhérentes à l'exécution des travaux.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de toutes les conditions et exigences des documents d'appel d'offres, y compris les addendas suivants :

No	Date	No	Date
1	7 mai 2024		
2	14 mai 2024		

délivrés et joints aux documents d'appel d'offres pour en faire partie intégrante.

Nous nous engageons à exécuter tous les travaux mentionnés ci-dessus au montant suivant:

<u>Cinq million cent soixante et un mille neuf cent vingt-six et 51</u>	<u>5 161 926.51</u>
(en lettre)	(en chiffres)

_____\$, incluant la TPS et la TVQ, en monnaie légale du Canada, comme cela est détaillé dans le bordereau de soumission ci-joint.

SIGNATURE : 

NOM (en majuscule) : François Cloutier

FONCTION : Ingénieur / Vice-président

Stantec Expert-conseils ltée



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN
MISE À NIVEAU - SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dossier: 158140355
Date: 7 mai 2024
Addenda No.1

BORDEREAU DE SOUMISSION	
ART. DESCRIPTION	MONTANT CALCULÉ
1.0 TRAVAUX GÉNÉRAUX (CIVIL)	
1.1 Généralités	775 425,00 \$
1.2 Réseau et conduites :	112 448,20 \$
1.3 Terrassement et voirie :	57 004,10 \$
1.4 Divers :	164 123,88 \$
1.5 Vidange des boues :	1 387 053,92 \$
SOUS-TOTAL DE L'ARTICLE 1.0 :	2 496 055,10 \$
2.0 STRUCTURE/ARCHITECTURE	
2.1 Nouveau bâtiment de services :	393 223,00 \$
2.2 Travaux extérieurs :	37 787,00 \$
SOUS-TOTAL DE L'ARTICLE 2.0 :	431 010,00 \$
3.0 MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	
3.1 Nouveau bâtiment de services :	205 539,00 \$
SOUS-TOTAL DE L'ARTICLE 3.0 :	205 539,00 \$
4.0 ÉLECTRICITÉ	
4.1 Nouveau bâtiment de services :	308 326,00 \$
SOUS-TOTAL DE L'ARTICLE 4.0 :	308 326,00 \$
5.0 MÉCANIQUE MUNICIPALE	
5.1 Nouveau bâtiment de services :	336 695,00 \$
5.2 Poste de pompage	301 797,00 \$
5.3 Étangs aérés, travaux extérieurs	392 018,65 \$
5.4 Contrôle et télémétrie :	18 167,00 \$
SOUS-TOTAL DE L'ARTICLE 5.0 :	1 048 677,65 \$
SOUS-TOTAL DES ARTICLES 1.0 À 5.0 :	4 489 607,75 \$
TPS (5%)	224 480,39 \$
TVQ (9,975%)	447 838,37 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION :	5 161 926,51 \$



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN
MISE À NIVEAU - SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dossier: 158140355
Date: 7 mai 2024
Addenda No.1

BORDEREAU DE SOUMISSION					
ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX	MONTANT CALCULÉ
1.0 TRAVAUX GÉNÉRAUX (CIVIL)					
1.1 Généralités					
1	Organisation de chantier, signalisation et sécurité sur le chantier :	Montant forfaitaire			705 116,00 \$
2	Maintien des services :	Montant forfaitaire			57 906,00 \$
3	Sondage exploratoire :	unité	1	302,00 \$	302,00 \$
4	Réparations diverses et remise en état des lieux :	Montant forfaitaire			2 713,00 \$
5	Nettoyage, désinfection et essai des conduites et regards :	Montant forfaitaire			7 880,00 \$
6	Gestion des eaux souterraines :	Montant forfaitaire			1 508,00 \$
Sous-total de l'article 1.1 :					775 425,00 \$
(à reporter à la page résumée)					
1.2 Réseau et conduites :					
1	Conduite d'eau potable :				
a)	50mmØ PVC PEX :	m	364	102,26 \$	37 222,64 \$
2	Raccordement à l'existant sous pression (eau potable) :	unité	1	6 001,00 \$	6 001,00 \$
3	Conduite d'égout sanitaire :				
a)	125mmØ PVC SDR-28 :	m	7	175,75 \$	1 230,25 \$
b)	300mmØ PVC DR-35 :	m	9	244,76 \$	2 202,84 \$
4	Conduite de refoulement :				
a)	150mmØ PVC SDR-21 :	m	56	274,23 \$	15 356,88 \$
5	Raccordement à l'existant (regard sanitaire) :	unité	1	2 092,00 \$	2 092,00 \$
6	Raccordement à l'existant (conduite de refoulement) :	unité	1	2 054,00 \$	2 054,00 \$
7	Regard d'égout sanitaire :				
a)	900mmØ	unité	1	6 077,00 \$	6 077,00 \$
8	Conduite d'égout pluvial à enlever et à remettre en place:				
a)	450mmØ TBA :	m	9,8	446,16 \$	4 372,37 \$
b)	525mmØ TBA :	m	4,9	381,79 \$	1 870,78 \$
9	Conduite d'égout pluvial :				
a)	150mmØ PVC SDR-28	m	6	157,51 \$	945,06 \$
b)	450mmØ TBA Classe IV (au besoin) :	m	9,8	348,91 \$	3 419,32 \$
c)	525mmØ TBA Classe IV (au besoin) :	m	4,9	495,33 \$	2 427,12 \$
d)	600mmØ TBA Classe IV :	m	43,5	321,01 \$	13 963,94 \$
10	Regard d'égout pluvial :				
a)	1200mmØ :	unité	1	7 540,00 \$	7 540,00 \$
11	Raccordement à l'existant (conduite pluviale) :	unité	1	1 527,00 \$	1 527,00 \$
12	Drain perforé 100mmØ :	m	60	69,10 \$	4 146,00 \$
Sous-total de l'article 1.2 :					112 448,20 \$
(à reporter à la page résumée)					



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN
MISE À NIVEAU - SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dossier: 158140355
Date: 7 mai 2024
Addenda No.1

BORDEREAU DE SOUMISSION					
ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX	MONTANT CALCULÉ
1.3 Terrassement et voirie :					
1	Terrassement et mise en forme :	Montant forfaitaire			5 708,00 \$
2	Structure de chaussée (aire de virage du bâtiment) incluant 300mm de MG-20 et 300 mm de MG-112. (mesuré à la couche de finition) :	m²	845	40,88 \$	34 543,60 \$
3	Structure de chaussée (chemin d'accès autour des étangs et de la traverse de la conduite d'eau potable dans le chemin d'accès) incluant 300mm de MG-20 :	Montant forfaitaire			1 554,00 \$
4	Rechargement granulaire :	Tonne	350	41,29 \$	14 451,50 \$
5	Déblai et remblai granulaire pour dalles extérieures :	Montant forfaitaire			747,00 \$
Sous-total de l'article 1.3 : (à reporter à la page résumée)					57 004,10 \$
1.4 Divers :					
1	Béton de remblai :	m³	3	246,74 \$	740,22 \$
2	Assise complémentaire :	m³	10	120,07 \$	1 200,70 \$
3	Membrane de renforcement :	m²	1200	3,90 \$	4 680,00 \$
4	Isolation :	m²	100	30,80 \$	3 080,00 \$
5	Tranchée pour fils électriques/contrôles :	Montant forfaitaire			8 509,00 \$
6	Ensemencement H1 :	m²	3500	6,72 \$	23 520,00 \$
7	Empierrement type 2 :	m²	140	28,17 \$	3 943,80 \$
8	Clôture à gibier 1,80m :	m	55	115,33 \$	6 343,15 \$
9	Clôture à gibier 1,80m (quantité provisionnelle) :	m	500	63,97 \$	31 985,00 \$
10	Barrière double de 8,00m :	Montant forfaitaire			2 029,00 \$
11	Porte simple de 0,91m :	unité	2	977,78 \$	1 955,56 \$
12	Conduite d'aération :				
	a) 25mmØ PEHD DR-17 :	m	42	45,14 \$	1 895,88 \$
	b) 100mmØ PEHD DR-21 :	m	75	49,91 \$	3 743,25 \$
	c) 150mmØ PEHD DR-21 :	m	326	76,47 \$	24 929,22 \$
13	Raccordement de la conduite d'air 25mmØ au regard existant, incluant percement et étanchéité :	unité	1	436,00 \$	436,00 \$
14	Gaine de protection pour conduite d'injection :				
	a) 50mmØ en PEHD série 160 :	m	267	21,72 \$	5 799,24 \$
15	Raccordement de la gaine de protection 50mmØ au regard existant et au bâtiment, incluant percement et étanchéité :	unité	2	243,26 \$	486,52 \$
16	Affiche accès interdit :	unité	1	44,00 \$	44,00 \$
17	Vannes (sur conduite d'air) :				
	a) 25mmØ :	unité	1	675,00 \$	675,00 \$
	b) 150mmØ :	unité	1	2 465,00 \$	2 465,00 \$
18	Ajustement des ouvrages existants :	Montant forfaitaire			3 566,00 \$
19	Rehausse des conduites de sorties de l'étang #2 :	Montant forfaitaire			4 167,00 \$
20	Mise en place des piliers de béton du rideau séparateur :	Montant forfaitaire			12 557,00 \$
21	Réfection des digues :	Montant forfaitaire			1 206,00 \$
22	Enlèvement et disposition du bâtiment et du poste de pompage existant :	Montant forfaitaire			3 813,00 \$
23	Bollard :	unité	4	2 085,56 \$	8 342,24 \$
24	Fragmentation de matériaux de 1e classe :	m³	10	201,21 \$	2 012,10 \$
Sous-total de l'article 1.4 : (à reporter à la page résumée)					164 123,88 \$



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN
MISE À NIVEAU - SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dossier: 158140355
Date: 7 mai 2024
Addenda No.1

BORDEREAU DE SOUMISSION					
ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX	MONTANT CALCULÉ
1.5	Vidange des boues :				
1	Mobilisation et démobilisation :	Montant forfaitaire			238 610,00 \$
2	Pompage, déshydratation et disposition des boues :	TMS	648	1 772,29 \$	1 148 443,92 \$
	Sous-total de l'article 1.5 :				1 387 053,92 \$
	SOUS-TOTAL DE L'ARTICLE 1.0 :				2 496 055,10 \$
	(à reporter à la page résumée)				
2.0	STRUCTURE/ARCHITECTURE				
2.1	Nouveau bâtiment de services :				
1	Excavation, assise et remblai :	Montant forfaitaire			53 477,00 \$
2	Travaux de béton coulé en place :	Montant forfaitaire			94 908,00 \$
3	Charpente, architecture, isolation, finition intérieure et extérieure, portes, fenêtres, gouttières, etc :	Montant forfaitaire			174 603,00 \$
4	Équipements de levage et de manutention des pompes :	Montant forfaitaire			19 012,00 \$
5	Métaux ouvrés (Palier, garde-corps, etc) :	Montant forfaitaire			20 398,00 \$
6	Béton de pente :	Montant forfaitaire			4 772,00 \$
7	Dalles intérieures :	Montant forfaitaire			21 653,00 \$
8	Dalles de propreté extérieures :	Montant forfaitaire			4 400,00 \$
	Sous-total de l'article 2.1 :				393 223,00 \$
	(à reporter à la page résumée)				
2.2	Travaux extérieurs :				
1	Piliers d'ancrages en béton préfabriqué du rideau séparateur :	Montant forfaitaire			21 728,00 \$
2	Nouvelle dalle pour le réservoir de sulfate ferrique, incluant excavation, remblai, isolation, etc :	Montant forfaitaire			7 902,00 \$
1-2-3	Nouvelle dalle pour la génératrice, incluant excavation, remblai, isolation, etc :	Montant forfaitaire			8 157,00 \$
	Sous-total de l'article 2.2 :				37 787,00 \$
	(à reporter à la page résumée)				
	SOUS-TOTAL DE L'ARTICLE 2.0 :				431 010,00 \$
	(à reporter à la page résumée)				
3.0	MÉCANIQUE DU BÂTIMENT				
3.1	Nouveau bâtiment de services :				
1	Plomberie :	Montant forfaitaire			53 845,00 \$
2	Ventilation :	Montant forfaitaire			72 027,00 \$
3	Régulation :	Montant forfaitaire			79 667,00 \$
	Sous-total de l'article 3.1 :				205 539,00 \$
	(à reporter à la page résumée)				
	SOUS-TOTAL DE L'ARTICLE 3.0 :				205 539,00 \$
	(à reporter à la page résumée)				



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN
MISE À NIVEAU - SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dossier: 158140355
Date: 7 mai 2024
Addenda No.1

BORDEREAU DE SOUMISSION					
ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX	MONTANT CALCULÉ

4.0 ÉLECTRICITÉ

4.1 Nouveau bâtiment de services :

1	Enlèvement et disposition de tous les équipements non-conservés et/ou réutilisés :	Montant forfaitaire			11 793,00 \$
2	Fourniture, alimentation et raccordement des nouveaux équipements de la division électricité :	Montant forfaitaire			76 474,00 \$
3	Alimentation et raccordement des nouveaux équipements de la division mécanique du bâtiment (incluant conduit de protection pour filage contrôlé) :	Montant forfaitaire			11 638,00 \$
4	Alimentation et raccordement des nouveaux équipements de la division mécanique de procédé (incluant conduit de protection pour filage contrôlé) :	Montant forfaitaire			16 335,00 \$
5	Travaux de branchement souterrain du nouveau bâtiment de services à partir du poteau client existant :	Montant forfaitaire			90 491,00 \$
6	Génératrice permanente et accessoires :	Montant forfaitaire			95 439,00 \$
7	Travaux complémentaires à l'extérieur du bâtiment de services :	Montant forfaitaire			6 156,00 \$

Sous-total de l'article 4.1 :
(à reporter à la page résumée) 308 326,00 \$

SOUS-TOTAL DE L'ARTICLE 4.0 :
(à reporter à la page résumée) 308 326,00 \$

5.0 MÉCANIQUE MUNICIPALE

5.1 Nouveau bâtiment de services :

1	Tuyauterie, spéciaux, accessoires, supports, isolation, ancrages, et autres items à l'intérieur du bâtiment de services, non spécifiquement décrits ci-après. :	Montant forfaitaire			31 445,00 \$
2	Surpresseurs (2), accessoires et autres équipements connexes	Montant forfaitaire			113 945,00 \$
3	Manomètre et accessoires :	Montant forfaitaire			634,00 \$
4	Thermomètre et accessoires :	Montant forfaitaire			634,00 \$
5	Système de dosage de coagulant, pompes (2), tuyauteries, vannes, supports, indicateurs de niveau, contacts d'alarmes, accessoires, etc.:	Montant forfaitaire			36 567,00 \$
6	Équipements connexes :				
	a) Équipements de laboratoire :	Montant forfaitaire			19 589,00 \$
	b) Équipements d'échantillonnage :	Montant forfaitaire			4 900,00 \$
	c) Produit chimique de départ (0,5 m³) :	Montant forfaitaire			734,00 \$
	d) Produit chimique complémentaire (6,0 m³) :	Montant forfaitaire			9 856,00 \$
	e) Équipements de sécurité :	Montant forfaitaire			723,00 \$
7	Sonde d'humidité et de température :	Montant forfaitaire			556,00 \$
8	Filage de contrôles : fourniture, installation et raccordements des différents équipements de cette discipline :	Montant forfaitaire			115 556,00 \$
9	Mise en route, essais, manuels, calibration, identifications, formation, plans " tel que construit ", etc. :	Montant forfaitaire			1 556,00 \$

Sous-total de l'article 5.1 :
(à reporter à la page résumée) 336 695,00 \$



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN
MISE À NIVEAU - SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dossier: 158140355
Date: 7 mai 2024
Addenda No.1

BORDEREAU DE SOUMISSION					
ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX	MONTANT CALCULÉ
5.2 Poste de pompage					
1	Enlèvement et disposition de tous les équipements non-conservés et/ou réutilisés :	Montant forfaitaire			4 056,00 \$
2	Tuyauterie, spéciaux, accessoires, supports, ancrages, manchons, isolations et autres items non spécifiquement décrits ci-après :	Montant forfaitaire			31 367,00 \$
3	Pompes (2) d'eaux usées et accessoires :	Montant forfaitaire			120 223,00 \$
4	Pompe de trop-plein et accessoires :	Montant forfaitaire			22 856,00 \$
5	Vannes, clapets et accessoires :	Montant forfaitaire			12 578,00 \$
6	Vanne d'isolement à l'entrée du poste :	Montant forfaitaire			8 978,00 \$
7	Manomètre et accessoires :	Montant forfaitaire			2 223,00 \$
8	Purgeur d'air et accessoires :	Montant forfaitaire			3 678,00 \$
9	Flottes et accessoires (incluant support mural) :	Montant forfaitaire			7 956,00 \$
10	Sonde piézométrique avec anneau anti-balottement :	Montant forfaitaire			2 578,00 \$
11	Débitmètre et accessoires :	Montant forfaitaire			6 889,00 \$
12	Défecteur d'eaux usées :	Montant forfaitaire			3 145,00 \$
13	Repère de débordement :	Montant forfaitaire			67,00 \$
14	Trappes d'accès :	Montant forfaitaire			13 500,00 \$
15	Détecteur de gaz et accessoires :	Montant forfaitaire			23 067,00 \$
16	Métaux ouvrés, incluant échelle et extension, base de potence, etc. :	Montant forfaitaire			3 467,00 \$
17	Système complet de sécurité pour sauvetage en espace clos :	Montant forfaitaire			10 923,00 \$
18	Équipement de protection individuelle :	Montant forfaitaire			11 845,00 \$
19	Système de levage des pompes :	Montant forfaitaire			10 845,00 \$
20	Mise en route, essais, manuels, calibration, identifications, formations, plans "finaux", etc. :	Montant forfaitaire			1 556,00 \$
Sous-total de l'article 5.2 :					301 797,00 \$
(à reporter à la page résumée)					
5.3 Étangs aérés, travaux extérieurs					
1	Tuyauteries, spéciaux, vannes, accessoires, supports, conduits flexibles, ancrages, isolation et autres items à l'extérieur du bâtiment de services, non spécifiquement décrits ci-après :	Montant forfaitaire			5 345,00 \$
2	Vannes, clapets, bouchons, etc. des lignes d'air autour et dans les étangs aérés :	Montant forfaitaire			15 878,00 \$
3	Rideau séparateur, incluant ancrages et accessoires :	Montant forfaitaire			79 078,00 \$
4	Fourniture et installation des diffuseurs de type ATARA et de leurs accessoires, incluant les bases de béton, supports intermédiaires, ancrages, etc.:	unité	52	4 052,56 \$	210 733,12 \$
5	Réservoir double-paroi pour le coagulant, incluant les accessoires, l'isolation, etc.	Montant forfaitaire			63 000,00 \$
6	Système de câble chauffant et accessoires :	Montant forfaitaire			5 645,00 \$
7	Ligne d'injection en conduit flexible, incluant raccords et travaux connexes :	m	267	7,59 \$	2 026,53 \$
8	Aménagement du point d'injection incluant: conduites, vannes, demi-conduite, etc.	Montant forfaitaire			2 778,00 \$
9	Modification des plaques déversoir existantes :	Montant forfaitaire			812,00 \$
10	Métaux ouvrés, incluant échelle et extension :	Montant forfaitaire			2 956,00 \$
11	a) Regard déversoir :	Montant forfaitaire			
10	Mise en route, essais, manuels, calibration, identifications, formation, plans " tel que construit ", etc. :	Montant forfaitaire			3 767,00 \$
Sous-total de l'article 5.3 :					392 018,65 \$
(à reporter à la page résumée)					



MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN
MISE À NIVEAU - SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Dossier: 158140355
Date: 7 mai 2024
Addenda No.1

BORDEREAU DE SOUMISSION					
ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ PRÉVUE	PRIX	MONTANT CALCULÉ
5.4 Contrôle et télémétrie :					
1	Système de contrôle et télémétrie global, incluant panneaux, variateurs de vitesse pour les pompes, surpresseurs, etc. :	Montant forfaitaire			18 167,00 \$
Sous-total de l'article 5.4 :					18 167,00 \$
(à reporter à la page résumée)					
SOUS-TOTAL DE L'ARTICLE 5.0 :					1 048 677,65 \$
(à reporter à la page résumée)					